

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-CA25-02 bis

ABROGATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juin à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Jean-Pierre CHABRIAT

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mickaël SIHOU

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Jean-Pierre POTHIER (Directeur de la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique)

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires : Maya CESARI, Alain ABADIE

Membres suppléants sans voix délibérative : Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL

Représentant de la Paierie Régionale :

Ahmed ABDALLAH – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 2

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 1

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20220621-2022_CA25_0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Réunion THD,

VU le rapport 2022-CA25_02bis_Abrogation des délégations d'attribution du CA au Directeur,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'abroger la délibération n°2021-CA21-05 bis en date du 16 août 2021.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE

